

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE VAUREILLES**

**COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 mars 2022**

L'an deux mille vingt deux et le 31 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaureilles, régulièrement convoqué, le 23 mars 2022, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr HENRY Claude, Maire.

Présents : Claude HENRY, Gisèle ONNO, Frédéric PETIT, Edith FAIX, Lucile GRATUZE-BESSOU , Ludovic GRIALOU, Franck BRUGEL, Vincent GAYRALD, Pascal AMIRAULT

Absent excusé : Laurent BERNUSSOU

Absent : Sébastien DE LA BALLINA

Madame Lucile GRATUZE-BESSOU a été désignée secrétaire de séance.

-----

**DELIBERATION 9 : EMPRUNT**

Après délibération, décide :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La collectivité de Vaureilles contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

**Objet : Aménagement, embellissement et sécurisation du Cœur de Village**

**Type de financement : Prêt à taux fixe**

**Montant : 300 000 €**

**Durée de l'emprunt : 180 mois**

**Taux fixe : 1,51 %**

**Périodicité : Trimestrielle**

**Echéances constantes**

**Frais de dossier : 600 €**

ARTICLE 3 : La collectivité de Vaureilles s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La collectivité de Vaureilles s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

ARTICLE 6 : La collectivité de Vaureilles s'engage à ne pas débloquer les fonds relatifs au prêt avant le vote du budget primitif 2022 prévoyant le dit prêt en recette d'investissement

-----

**DELIBERATION N° 10 -CREDIT RELAIS- ATTENTE SUBVENTIONS ET FCTVA**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'un prêt court terme crédit relais, afin de financer l'attente des subventions et du FCTVA de l'Aménagement, l'embellissement et la sécurisation du Cœur de village.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues, décide :  
ARTICLE 1<sup>er</sup>: La commune de Vaureilles, contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum **de 500 000 euros (Cinq cent mille euros)**, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée : 24 mois dont 21 mois différés**
- **Taux d'intérêt variable :**
- **Euribor 3 mois + marge de 0,80% soit 0.80 % au jour de la proposition**
- **(en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro)**
- **Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle**
- **Frais de dossier : 1000 €**

ARTICLE 2 : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

ARTICLE 3 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

ARTICLE 4 : Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

-----

#### **DELIBERATION N°11 : Vote du compte de gestion- Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HENRY Claude

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

-----

## **DELIBERATION N°12 : Vote du compte administratif- Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gisèle ONNO, 2<sup>ème</sup> adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		29 974.17		34 218.72		64 192.89
Opérations exercice	1 850.00	8 299.10	16 913.65	11 259.07	18 763.65	19 558.17
<b>Total</b>	<b>1 850.00</b>	<b>38 273.27</b>	<b>16 913.65</b>	<b>45 477.79</b>	<b>18 763.65</b>	<b>83 751.06</b>
Résultat de clôture		36 423.27		28 564.14		64 987.41
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>36 423.27</b>		<b>28 564.14</b>		<b>64 987.41</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>36 423.27</b>		<b>28 564.14</b>		<b>64 987.41</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

-----

## **DELIBERATION N°13 : Vote du compte de gestion- Budget principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HENRY Claude

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

-----

## DELIBERATION N°14 : Vote du compte administratif- Budget Principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gisèle ONNO 2<sup>ème</sup> adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		755.50		139 493.61		140 249.11
Opérations exercice	69 235.39	58 785.64	291 132.20	399 673.98	360 367.59	458 459.62
<b>Total</b>	<b>69 235.39</b>	<b>59 541.14</b>	<b>291 132.20</b>	<b>539 167.59</b>	<b>360 367.59</b>	<b>598 708.73</b>
Résultat de clôture	9 694.25			248 035.39		238 341.14
Restes à réaliser	52 000.00	5 269.00			52 000.00	5 269.00
<b>Total cumulé</b>	<b>61 694.25</b>	<b>5 269.00</b>		<b>248 035.39</b>	<b>52 000.00</b>	<b>243 610.14</b>
Résultat définitif	56 425.25			248 035.39		191 610.14

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

-----

## -DELIBERATION N 15: AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

Au vu des éléments des comptes administratifs Budget principal et Budget assainissement 2021, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

### RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

-	Résultat cumulé au 31/12/2021 Budget principal .....	248 035,39€
-	Résultat cumulé au 31/12/2021 Budget assainissement .....	28 564,14€
	<b><u>TOTAL A AFFECTER</u></b>	<b><u>276 599,53€</u></b>

### SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

-	Résultat de clôture au 31/12/2021 Budget principal.....	- 9 694.25€
-	Résultat de clôture au 31/12/2021 Budget assainissement .....	+ 36 423.27€
	<b>Résultat de clôture :</b>	<b>+ 26 729.02€</b>
	<b>Reste à réaliser dépense</b>	<b>- 52 000,00 €</b>
	<b>Reste à réaliser recette</b>	<b>+ 5 269.00€</b>
	<b><u>SOLDE :</u></b>	<b><u>- 20 001.98€</u></b>

**Après délibération le Conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 276 599.53€ comme suit :**

\* à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 20 001,98€

\*solde disponible affectation à l'excédent reporté ( report a nouveau -crédeur-lg 002) 256 597,55 €

-----

### DELIBERATION N°16 : Vote du compte de gestion- Budget photovoltaïque

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HENRY Claude

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

-----

### DELIBERATION N°17 : Vote du compte administratif- Budget photovoltaïque

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gisèle ONNO, 2<sup>ème</sup> adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	26 193.05	34 040.00	222.00		26 415.05	34 040.00
Total	26 193.05	34 040.00	222.00		26 415.05	34 040.00
Résultat de clôture		7 846.95	222.00			7 624.95
Restes à réaliser	7 846.95				7 846.95	
Total cumulé	7 846.95	7 846.95	222.00		7 846.95	7 624.95
Résultat définitif			222.00		222.00	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

-----  
**DELIBERATION N°18 : Affectation du résultat de fonctionnement budget énergie photovoltaïque 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HENRY Claude  
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice  
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice  
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**déficit de - 222.00**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>- 222.00</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>- 222.00</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	<b>- 222.00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 222.00

-----  
**DELIBERATION N°19 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer le montant des taux des taxes directes locales pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Après vote :9 pour ; 0 contre ;

A l'unanimité des membres présents :

- Décide de maintenir pour 2022 les taux d'imposition taxe foncière bâti , taxe foncière non bâti, CFE .

- De fixer les taux d'imposition des taxes directes locales ainsi qu'il suit, pour l'année 2022 :

Taxe foncière (bâti) :	29.47%
Taxe foncière (non bâti) :	53.86%
CFE:	21.85%

-----

**DELIBERATION N° 21: Amortissement de la subvention transférable extension réseau eau potable**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que la subvention transférable de l'extension du réseau d'eau potable a été encaissée.
  - Que le montant de cette subvention transférable s'élève à 1769.89 €
  - Qu'il y a lieu de procéder à son amortissement
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à l'amortissement de cette subvention transférable dans le cadre de l'extension du réseau d'eau potable sur 1 an, soit une somme de 1 769.89€ prévu au budget 2022.

-----

**DELIBERATION N° 22: VOTE DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Vaureilles,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Vaureilles pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 2 284 972.88 Euros**

**En dépenses à la somme de : 2 284 972.88 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	149 900.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	180 300.00
014	Atténuations de produits	14 600.00
65	Autres charges de gestion courante	46 305.00
66	Charges financières	3 150.00
67	Charges exceptionnelles	2 000.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	6 500.00
023	Virement à la section d'investissement	231 848.55
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 013.89
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>643 617.44</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	15 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	32 500.00
73	Impôts et taxes	147 300.00
74	Dotations et participations	158 600.00
75	Autres produits de gestion courante	25 000.00
77	Produits exceptionnels	5 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 619.89
002	Résultat de fonctionnement reporté	256 597.55
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>643 617.44</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	48 000.00
204	Subventions d'équipement versées	37 600.00
21	Immobilisations corporelles	913 500.00
23	Immobilisations en cours	20 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	539 030.00
27	Autres immobilisations financières	3 467.40
020	Dépenses imprévues	76 138.15
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 619.89
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 641 355.44</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

13	Subventions d'investissement	544 262.00
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 500.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	20 001.98
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	231 848.55
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 013.89
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	26 729.02
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 641 355.44</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

---

**DELIBERATION N° 23: VOTE DU BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Vaureilles,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Vaureilles pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 14 624.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 14 624.00 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	132.35
66	Charges financières	336.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 309.65
002	Résultat de fonctionnement reporté	222.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 000.00</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	500.00
77	Produits exceptionnels	1 500.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 000.00</b>

#### *SECTION D'INVESTISSEMENT*

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	10 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 124.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 624.00</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	3 467.40
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 309.65
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	7 846.95
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 624.00</b>

#### ADOPTE A LA MAJORITE

#### Divers

- Organisation du bureau de vote pour l'élection présidentielle du 10 et 24 avril 2022
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Gisèle ONNO a transmis un courriel à la mairie demandant l'autorisation d'aménager à ses frais le passage sur le chemin d'accès de son habitation à sa miellerie en revêtement bicouche. Le conseil à l'unanimité donne son accord.
- Chemins communaux : le chemin qui relie les moulins de Vaureilles et de Pachins a été débroussaillé par l'employé communal. Joris Bousquet va intervenir à son tour, courant mai, afin de le niveler aux endroits qui le nécessitent pour le rendre praticable. Dès que ce sentier

sera terminé, nous communiquerons sur le site internet de la commune pour en informer les promeneurs.

- Des plantations de romarins rampants et de lavandes ont été réalisées sur le talus face à la salle des fêtes de Vaureilles. Ils viendront progressivement recouvrir cet espace de terre suite à l'envol par le vent de la bâche couvrante. Le Conseil Municipal remercie l'administrée qui a offert un bon d'achat à la commune pour participer à son l'embellissement floral. Il a servi à l'acquisition d'une partie des plants.
- Monsieur Marc Gérôme souhaite faire une exposition de photos représentant des portraits des habitants du village. Il lui reste à définir le lieu et la date de cette exposition. Le conseil municipal accueille favorablement cette initiative qui participera à l'animation du village.

**VU PAR NOUS, Claude HENRY, MAIRE DE LA COMMUNE DE VAUREILLES, POUR ETRE AFFICHE, LE 12 avril 2022, A LA PORTE DE LA MAIRIE.**

**FAIT A VAUREILLES, LE 12 avril 2022 .**

**LE MAIRE :**

**C.HENRY**